



Compte-rendu du Conseil municipal du 15 février 2019

Présents : Jean-Pierre **DENIS** (pouvoir de Jean-Paul **BÉTOUS**), Josette **SIMON** (pouvoir de Laurence **PIGNÉ**), Jean-Marie **THIÉBAULT**, Thérèse **LEMARESQUIER**, Richard **APPERT**, Stéphane **HERSANT** (pouvoir de Axelle **LEGOURD**), Audrey **GAMBARO**, Jason **FOLLOPE** (pouvoir de Marie **OLLIVIER**), Véronique **DANIEL**, Nicole **DESWARTE**, Françoise **PRUNIER**, Didier **VANCAEYZEELE**.

Secrétaire de séance : Audrey **GAMBARO**

D01 – PRÉSENTATION DU COMITÉ DE JUMELAGE : Monsieur Patrice **SIMON**, Président du Comité de Jumelage et Madame Véronique **GALLOIS**, présentent le comité de jumelage entre la Commune de BOURG-ACHARD et la Commune de SCHÖNWALD. 1962 année des premiers contacts entre les deux municipalités : Monsieur André **HÉRY**, Maire de BOURG-ACHARD et Monsieur Emil **RIMMELE**, Maire de SCHÖNWALD. 1963 différents voyages des représentants des municipalités des deux communes et en 1964 signature de la charte de jumelage entre les deux communes. Depuis sa création de nombreuses associations ont participé à des échanges (Amicale des Sapeurs-Pompiers, Union Musicale, Club de football, club de gymnastique, club de randonnée ainsi que l'école élémentaire. Cette année 55 ans de jumelage : Venue des allemands pour assister aux manifestations se déroulant dans le cadre de l'Armada (week-end des 15 & 16 juin 2019. 29 juin 2019 : nuit française à SCHÖNWALD).

Monsieur le Président du Comité de Jumelage souhaiterait connaître d'une part, les conseillers municipaux qui pourraient recevoir des Allemands ou être leurs référents pour ceux qui seraient hébergés à l'hôtel et d'autre part ceux qui se rendront à SCHÖNWALD. Pour la bonne organisation, une réponse serait souhaitable avant la fin février. Participeront au voyage : Monsieur et Madame **DENIS**, Monsieur et Madame **SIMON**, Monsieur et Madame **APPERT**, Monsieur Jason **FOLLOPE**, Monsieur et Madame **DESWARTE**. Mesdames **GAMBARO** et **PRUNIER** précisent qu'elles pourront aider lors de l'Armada mais pas recevoir d'Allemand ayant déjà des invités à leur domicile.

Monsieur le MAIRE précise que ces manifestations sont réalisées en association avec la Commune de BOURG-ACHARD et que certaines actions seront prises en charge par la Commune. Monsieur le MAIRE indique que dès lundi un message sera adressé à l'ensemble des conseillers municipaux pour connaître leur décision.

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 14 décembre 2018 adopté à l'unanimité.

D02 – ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS : à l'unanimité

- École des Arts	24 000 €	- Bourg-Achard Rando	450 €
- Jeunesse Musicale de France	300 €	- Club de Volley	300 €
- UCIA	5 000 €	- Club de Judo	2 400 €
- Chœur couleur	300 €	- FCRN	10 000 €
- Comité de Jumelage	3 000 €	- REV	500 €
- Achard'né du Patch	230 €	- T2R	5 500 €
- Amicale des Anciens Combattants	500 €	- Amicale des Sapeurs-pompiers	500 €
- Amicale du Personnel Communal	900 €	- École des Jeunes Sapeurs-pompiers	800 €
- Club de tarot	100 €	- Les restaurants du cœur	300 €
- Club des bleuets	500 €	- Croix-Rouge Française	300 €
- Comité des Fêtes	500 €	- AFSSO	200 €
- Familles rurales	100 €	- Club de Badminton de ROUTOT	135 €
- Association Le Muguet	700 €	- Vélo club routotois	150 €
- Partenaires solidaires du Roumois	300 €	- CFAIE VAL DE REUIL	315 €
- Secours catholique	150 €	- BTP CFA DIEPPE	45 €
- Vie Libre	90 €	- MFR ROUTOT	135 €
- AGCBA	2 000 €	- Secours populaire	150 €

D 03 - RAMASSAGE DES DECHETS VERTS – TARIF 2019 : à l'unanimité, maintien des tarifs appliqués en 2018 pour l'année 2019, à savoir 160 €/an pour 40 ramassages, soit 4 € le ramassage hebdomadaire.

D 04 - MARCHÉ HEBDOMADAIRE : PRIX DE L'EMPLACEMENT ÉLECTRIFIÉ à l'unanimité et à compter du 4 mars 2019, décide de fixer à 0.70 € par mètre linéaire et par jour le tarif d'un emplacement électrifié sur le marché communal d'une profondeur maximale de 3 mètres.

D 05-1 - CIMETIÈRE – ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX : après analyse des différentes offres, décide à l'unanimité, de confier les travaux d'extension du cimetière communal, solution de base avec variante à l'entreprise MINÉRAL TP selon sa proposition d'un montant de 45 302.00 €.

D 05-2 - CIMETIÈRE – AFFECTATION DU PRIX DES CONCESSIONS : Considérant que la Commune répartit le prix des concessions funéraires à hauteur de 2/3 pour la Commune et 1/3 pour le CCAS et que pour simplifier la comptabilisation des sommes perçues et compte tenu du fait que les recettes du CCAS proviennent majoritairement de subventions communales, la Trésorerie

demande qu'une délibération soit prise affectant la totalité des produits à la Commune ; après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'affecter la totalité des produits des concessions funéraires au bénéfice de la Commune, et ce, dès le 1er mars 2019.

D 06 - PARKING EX PLACE DES MEDECINS : à l'unanimité, approuve le projet présenté et autorise Monsieur le MAIRE à lancer la consultation correspondante et solliciter l'octroi d'une subvention auprès du Conseil Départemental de l'Eure au titre des amendes de police.

D 07 - DÉNOMINATION D'UNE VOIE : à l'unanimité, décide de dénommer la voie nouvelle située entre la rue Marie Lambert et la rue Pasteur desservant le gymnase ainsi que le pôle des arts : rue Maurice Duruflé (organiste et compositeur français).

D 08 - MESURES POUR LA RENTRÉE SCOLAIRE 2019 : à l'unanimité, émet un avis favorable pour l'ouverture d'une classe pour l'école maternelle Le Vert Bocage et la transformation d'un poste spécialisé E en poste spécialisé G (RASED) à l'école élémentaire Guy de Maupassant.

D 09 - RESTAURATION SCOLAIRE : à l'unanimité, décide de confier la mission d'assistance pour la passation du marché de restauration scolaire à la Société DIAPASON EXPERTISE selon sa proposition d'un montant H.T. de 6 420 €.

D 10 - RESTAURANT SCOLAIRE : par 14 voix pour et 2 abstentions, autorise Monsieur le MAIRE à signer l'avenant n° 2 avec l'Atelier d'Architecture du Roumois tel que défini ci-dessous : objet principal l'ajustement de la rémunération de l'équipe de maîtrise d'œuvre suite à la modification du projet, extension du restaurant scolaire au lieu de la construction d'un nouveau restaurant scolaire : nouveau montant du marché public :

- montant H.T. : 67 200.00 €
- montant TTC : 80 640.00 €

D 11 - ACQUISITION DE TERRAIN : après en avoir délibéré, par 14 voix pour et 2 abstentions décide d'acquérir la parcelle cadastrée ZH n° 1005 des consorts MORIN au prix de 39 000 €, auquel s'ajoute une indemnité d'éviction fixée à 14 000 € et une jouissance différée à août/septembre 2019 pour permettre la récolte et autorise Monsieur le MAIRE à lancer la procédure de consultation pour la réalisation du comblement de la marnière et solliciter l'octroi d'une subvention pour cette réalisation.

D 12 - CESSION DE TERRAIN POUR LE LYCÉE : par 12 voix pour et 4 abstentions décide de céder pour l'euro symbolique les parcelles ZH 955 et ZH 1005 à la Région Normandie afin de lui permettre de réaliser le Campus Lycée Innovant International Normand Numérique.

D 13 - PLAN LOCAL D'URBANISME : à l'unanimité, autorise Monsieur le MAIRE à signer la convention portant sur le financement de la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme.

D 14 - OPÉRA DE ROUEN : à l'unanimité, décide de solliciter l'octroi d'une subvention auprès du Conseil Départemental de l'Eure et de fixer les tarifs ainsi qu'il suit : adulte : 12 €, jeune de moins de 16 ans : 5 €, personnel communal (employé et conjoint) : demi-tarif, gratuité de 15 places à gagner auprès du Courrier de l'Eure, de l'Éveil et de radios locales.

D 15 – CINÉSEINE : Madame Josette SIMON, Adjoint au Maire, informe qu'elle a rencontré Monsieur Yohann DURAND de la Société CINÉSEINE et que les dates des séances (18 h 00 et 20 h 30) ont été fixées au 2ème lundi du mois pour cette année. A l'unanimité, décide d'appliquer les tarifs suivants : normal : 5 €, moins de 15 ans : 4.00 €, carte d'abonnement 10 places non nominatives : 38.00 € et en cas de séance supplémentaire uniquement réservée aux scolaires : 3.80 €.

D 16 – SPECTACLE « HOMMAGE À MICHEL BERGER » : à l'unanimité, décide de retenir la prestation « Hommage à Michel Berger » pour la somme de 5 500 € (hors frais technique) pour la date du 16 novembre 2019 à la Maison des Associations André Héry.

D 17 – RETRANSMISSION DE LA FINALE DE LA COUPE DU MONDE FÉMININE DE FOOTBALL : à l'unanimité, décide de réaliser cette manifestation soit en extérieur, soit dans l'enceinte d'un gymnase après demande auprès de la Communauté de Communes Roumois Seine et compte tenu des propositions techniques reçues, décide de revoir les modalités techniques de cette retransmission.

D 18 - COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ROUMOIS SEINE - MODIFICATION DES STATUTS : Monsieur le MAIRE expose au Conseil Municipal qu'afin d'harmoniser les compétences de la Communauté de communes Roumois Seine sur l'ensemble du territoire, le Conseil Communautaire, lors de sa séance du 20 décembre 2018, a approuvé la proposition de nouveaux statuts. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve donc les nouveaux statuts de la communauté de Communes Roumois Seine.

D 19 – FISAC INFORMATION : Monsieur le MAIRE rappelle le dossier établi et déposé début 2018 au titre du FISAC et donne lecture de la lettre reçue du Ministère de l'Économie et des Finances, Direction Générale des Entreprises, précisant que le Comité de sélection prévu par le règlement de cette procédure n'a pas réservé une suite favorable à la demande de subvention. Ce courrier précise également que cette décision n'est pas un constat que le projet ne présentait pas d'intérêt, mais qu'il satisfait, moins que d'autres, aux critères de sélection. Monsieur Richard APPERT demande quels sont les dossiers qui ont été retenus afin de tenir compte de ces informations pour un prochain dossier. Monsieur le MAIRE indique qu'un courrier sera fait en ce sens.

D 20-1 - SIEGE - DT 202569 – RUE DU MONT LAURENT : acceptation des travaux référencés, en section d'investissement : 13 033.33 € et en section de fonctionnement : 11 250.00 €.

D 20-2 - SIEGE - DT 202565 – RUE DE PARIS : acceptation des travaux référencés, en section d'investissement : 4 591.66 € et en section de fonctionnement : 11 250.00 €.

D 21 - COMPTEUR LINKY : par 8 voix pour, 7 abstentions, 1 voix contre, décide d'écrire à ENEDIS, aux députés et sénateur pour

demander que les habitants puissent avoir le choix d'opter pour l'installation du compteur LINKY ou de conserver leur ancien compteur sans subir de contrepartie financière, sachant que cette dernière partie n'est absolument pas du ressort de la Commune.

COMMISSION URBANISME par Monsieur le MAIRE

- **Dossiers d'urbanisme traités en janvier 2019** : 10 certificats d'urbanisme, 4 permis de construire, 1 permis de construire modificatif, 5 déclarations préalables et 7 déclarations d'intention d'aliéner déposés. 1 permis de construire et 1 déclaration préalable accordés.

COMMISSION TRAVAUX par Monsieur Jean-Marie THIÉBAULT, Adjoint au Maire

- Visite Atelier JAILLETTE : un courriel avait été envoyé à chaque conseiller municipal. Qui veut participer à cette visite ? réponse souhaitée très rapidement. Départ 9 heures retour après le déjeuner.
- Départ de Monsieur Jérôme ROUSSEL, responsable des services techniques, début mai pour la CASE
- Monsieur Richard APPERT demande la suite donnée à la liste des travaux pour les vestiaires, de l'éclairage des terrains.

COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES par Madame Josette SIMON, Adjoint au Maire

- Jeudi 10 janvier et 5 février, réunions pour évaluer et synthétiser les besoins pour l'agrandissement et la transformation du restaurant scolaire
- mardi 22 janvier : seconde réunion pour la classe de neige.

COMMISSION CULTURE, COMMUNICATION par Madame Josette SIMON, Adjoint au Maire

- Médiathèque : Samedi 19 janvier « Nuit de la lecture » à partir de 19h dans quelques médiathèques du réseau, beau succès. Nombreuses animations notamment pendant les vacances scolaires.
- Retour sur les événements passés : samedi 19 janvier Assemblée Générale de l'école des arts, vendredi 8 février Assemblée Générale de l'association ESPER (Infirmières scolaires), lundi 4 février rencontre avec Yoann Durand de CinéSeine : Première séance prévue à la Maison Des Associations André Héry pour le 11 mars : 18h Minuscule 2 « Les mandibules du bout du monde » 20h30 « Qu'est-ce que l'on a encore fait au bon Dieu ? », mardi 29 janvier réunion d'information sur la CLECT, jeudi 31 janvier C.A au collège Simone Veil, mercredi 6 février conseil communautaire.
- À venir : mardi 5 mars conférence des maires et des élus, jeudi 7 mars conseil communautaire.

COMMISSION SPORTS, FÊTES par Madame Thérèse LEMARESQUIER, Adjoint au Maire

- Tour de Normandie 2019 : Affiches reçues – seule modification le village sera installé non pas dans le square du Général de Gaulle, mais sur la place de la Mairie.

COMMISSION AFFAIRES SOCIALES par Madame Josette SIMON, Adjoint au Maire

Projet : visite de la Banque Alimentaire.

Questions diverses et remerciements

- Kermesse école Le Vert Bocage le 15 juin 2019
- Technocom : Monsieur le MAIRE informe que la CCRS organise depuis plusieurs années une initiative permettant pendant les vacances scolaires d'hiver à plus de 1500 personnes chaque année, de profiter de tout un panel d'animations ludiques, pédagogiques propices à la découverte et à l'éducation au multimédia et porteur de message de sensibilisation, de découverte et de prévention (Norme Pegi, tu publies/tu réfléchis, cyberharcèlement, identité numérique, protection des données, robotique). Madame Audrey GAMBARO précise que les enfants fréquentant le CLSH ont adoré la visite. La CCRS recherchant une commune candidate pour la période du lundi 21 au lundi 28 octobre inclus, Monsieur le MAIRE propose que la Commune de BOURG-ACHARD se porte candidate avec mise à disposition de la Maison des Associations André Héry.
- Remerciements de l'École Le Vert Bocage pour les livres offerts par le Père Noël et pour le goûter, de l'école des Arts pour l'aide apportée notamment dans l'acquisition d'instruments, d'Anim'école pour le marché de Noël, de l'UCIA pour la subvention accordée et pour la logistique mise à disposition pour l'animation « Mon Noël à BOURG-ACHARD ».
- Rappel du procès-verbal des décisions adoptées par le Comité Syndical du SIEGE du 1^{er} décembre 2018 envoyé à chaque conseiller municipal le 31 décembre dernier.
- Monsieur Stéphane HERSANT demande à quelle date le Comité des Fêtes se réunira. Madame LEMARESQUIER indique qu'elle va prochainement prévoir une réunion.
- Monsieur Jason FOLLOPE indique que le Président de BOUCHONS 276 remercie la Commune et ses habitants pour l'importante collecte de bouchons et demande s'il est possible de rappeler dans le BA Info la collecte.
- Monsieur Jason FOLLOPE informe le conseil municipal que l'assemblée générale de Chœur Couleur a eu lieu le 20 décembre 2018, à laquelle il a assisté.
- Monsieur le MAIRE indique qu'il y a eu une réunion de l'UCIA pour laquelle il s'était fait excuser, sachant qu'il était retenu par une autre réunion. Messieurs Richard APPERT et Jason FOLLOPE sont arrivés à la fin de la réunion, après la commission des finances en Mairie. Les échanges ont porté sur le projet « Mon Noël à BOURG-ACHARD », sur la question de stationnement, sur une demande de marché le samedi matin. Monsieur le MAIRE indique qu'il souhaiterait un compte rendu de la réunion.
- Les prochaines séances du Conseil Municipal auront lieu le vendredi 15 mars 2019 puis le vendredi 5 avril 2019. Séance levée à 23 h 32.

« Nous vous informons »

→ **Collecte de bouchons** : deux points de collecte sont disponibles sur la commune : à la Mairie et aux écoles. Alors, n'hésitez pas à déposer vos bouchons ! Les personnes en situation de handicap peuvent prendre contact avec l'association Bouchons 276 à Rouen.

→ **Fête de la musique** : La Commune recherche des groupes de musiques pour le 21 juin 2019. Si vous êtes intéressés, contactez la Mairie au 02 32 56 72 48 ou cultureba@mairie-bourgachard.fr.

AGENDA

NOUVEAUTÉ

Séances de cinéma
18 h 00 et 20 h 30
à partir du 11 mars

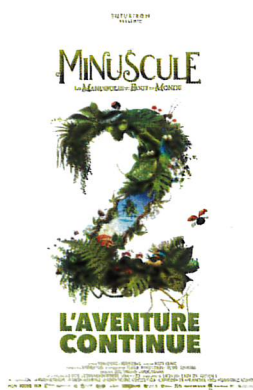
Chaque 2^{ème} lundi du mois, deux séances de cinéma sont organisées à la Maison des associations André Héry.

Tarifs appliqués :

- Normal 5 €
- Moins de 15 ans 4 €
- Carte abonnement 10 séances 38 €

A l'affiche, le 11 mars 2019 :

- 18 h 00 : Minuscule 2
- 20 h 30 : Qu'est-ce qu'on a encore fait au bon dieu



TOUR de NORMANDIE
cycliste professionnel

BOURG ACHARD
VILLE DÉPART
PLACE DE LA MAIRIE - 10M

25 > 31 MARS 2019
MERCREDI 27 MARS

LOTO gourmand

BOURG ACHARD
Maison des Associations A. Héry
Restauration sur place

Samedi 16 mars 2019
20h00
Ouverture des portes à partir de 18h30

1 séjour de 2 jours pour 2 personnes à Schönwald à l'occasion de la "Nuit Française"

Robot de cuisine - Barbecue - Panier garni normand - Charcuterie et produits allemands
Nombreux autres lots

Organisé par le
COMITE de JUMELAGE de BOURG ACHARD
Réservation au 06 81 45 38 49

IPV6 Ne pas jeter sur la voie publique

BOURSE AUX VÊTEMENTS

du 12 au 15 mars 2019
à la maison des associations André Héry

ATTENTION ! Le dépôt se fera le
mardi 12 mars 2019.

Renseignements au 06 25 27 54 67.